



**TASSIN**  
**LA DEMI-LUNE**  
TELLEMENT  
PROCHE

Compte-rendu du Conseil de Quartier  
**HORLOGE MONTRIBLOUD**  
Séance du 09/03/2023

Présents : Jérôme Trichet, Philippe Martinet, Marie-Christine Richard, Fabienne Barnay, Emmanuelle Abran-Bonin, Rezela Regani, Serge Niquet, Muriel Lauth

Absents excusés : Paule Jacquet

Absents : Maurice Collonge, Amaury Pauletto, Laetitia Pichon, Gaele Soyer

- I. Lecture des réponses de la Mairie aux questions posées lors du précédent Conseil de Quartier (01/12/2022)
- II. Commentaires au sujet de la réunion du 08/03/2023  
« Réaménagement de la place Vauboin »

1. Cette réunion a eu lieu à L'Atrium de Tassin, en présence de Monsieur Fabien BAGNON, Vice-Président de la Métropole de Lyon chargé de la voirie et mobilités actives et de Monsieur le Maire Pascal CHARMOT.

Une présentation a été faite des futurs travaux de réaménagement de la place Vauboin. Ces travaux auront lieu d'avril à novembre 2023.

Le Conseil de Quartier juge que ce projet est un bon projet d'embellissement pour la mise en valeur de l'Horloge et de notre ville.

Il souhaite néanmoins faire remarquer qu'il est « sceptique » quant à l'impact futur sur la circulation après les travaux.

### Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Depuis plusieurs années, la Ville exprimait à la Métropole de Lyon la nécessité d'un réaménagement apportant plus de confort aux piétons autour de l'Horloge. Lorsque la Métropole a présenté son projet de travaux, il portait uniquement sur la mise en place d'un anneau cycliste bidirectionnel, sans amélioration de l'aménagement des trottoirs. Pourtant, c'était un point relevé par la Ville mais aussi par le comité Vélo, les membres des Conseils de quartier et l'association la Ville à Vélo. Suite à ces remarques et à l'insistance de la municipalité, le projet a été revu pour mettre en place un anneau cyclable monodirectionnelle et un réaménagement des trottoirs adaptés à la vie de commerce. La Métropole ne souhaitant pas assurer le coût financier d'aménagements annexes à la piste cyclable, la Ville a fait le choix de financer elle-même la réfection de l'accotement piéton et a aussi insisté pour préserver les places de livraison qui avaient été retirées dans le projet initial. Le déplacement de ces stationnements et de la place PMR rendront les manœuvres moins accidentogènes. Par ailleurs, les deux voies de circulation pour les véhicules motorisés seront conservées.

### **2. Durant les travaux, comment les trottoirs seront-ils accessibles aux piétons et personnes handicapées**

#### Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

En tant qu'axe majeur de notre commune, la Place Vauboin doit rester accessible à toutes personnes pendant l'intégralité des travaux. Les aménagements se dérouleront en deux phases : la première, sur la partie sud du côté de l'Avenue Charles de Gaulle, d'une durée de 4 mois environ, puis la seconde sur la partie nord, du côté de l'Avenue Victor Hugo, d'une durée identique. Aux vues de l'alternat des travaux, il convient que les piétons circulent, autant que possible, sur la partie opposée au chantier en cours. Néanmoins, l'accès à tous les commerces et la libre circulation des piétons, y compris des personnes à mobilité réduite, seront assurés pendant la durée des travaux.

### **3. Pour quelles raisons les places réservées aux Taxis ont-elles été maintenues ? Est-ce une station avec prises possibles de passagers ? Le conseil de quartier juge dangereux le maintien de celles-ci.**

#### Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Lors des discussions préliminaires au projet de la Place Vauboin, la Ville a émis le souhait de déplacer la station de taxis. Suite à la consultation des représentants des taxis, ces derniers ont rejeté les propositions de déplacement de la station. Durant les travaux, la station de taxis se trouvera sur le parking de l'Horloge et sera en capacité de prendre en charge des passagers.

### **4. Durant les travaux, les habitants des 5-7-9 avenue de la République demandent à pouvoir avoir accès à leur résidence en transformant la ligne continue en ligne pointillés et ceci afin d'éviter d'avoir à faire le tour de l'horloge plusieurs fois par jour pour rentrer chez eux (beaucoup de circulation), et ceci va être très problématique.**

#### Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

L'Avenue de la République est un axe majeur de la Ville. La mise en place d'un tourne-à-gauche pour accéder à la résidence du 5-7-9 avenue de la République aurait pour conséquence l'accentuation de la congestion automobile suite à l'arrêt de véhicules en pleine voie de circulation. Nous exposerons ce sujet auprès de la Métropole de Lyon afin d'envisager une autre solution.

### III. Dangersité de la rue Montriblound

1. **Le conseil de quartier a bien pris note qu'une demande a été faite par la mairie à la Métropole pour une zone 30. Où en est-on de la réponse de la Métropole ?**

Les habitants souhaitent que cette zone 30 soit matérialisée tout le long de la rue de l'église Saint-Joseph jusqu'en bas de la rue vers la rue du Bourbonnais et redemandent à la mairie l'installation de ralentisseurs. Il serait souhaitable également que les forces de l'ordre puissent faire des contrôles (leurs présences de temps en temps serait déjà un bon signal).

D'après les informations obtenues par le conseil de quartier, les demandes faites auprès de la mairie n'aboutissant pas, certains habitants envisagent la création d'une pétition pour dénoncer la dangersité de la rue.

#### Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

La Ville de Tassin la Demi-Lune porte une grande importance à la qualité de vie de ses habitants et notamment à la sécurité des piétons. La municipalité est attentive et à l'écoute des propositions apportées par les usagers. Suite aux demandes recueillies au sujet de la rue Montriblound et transmises à la Métropole par les services techniques de la Mairie, les services métropolitains compétents nous ont précisé que le fait qu'une partie de la rue soit dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon justifie la compétence de la Métropole concernant cette rue. En ce sens, nos services ont pu effectuer une demande de régularisation de la signalétique par la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon en janvier 2023. Nous attendons actuellement un retour de la subdivision de la Métropole concernée et vous tiendrons informé des avancées des discussions à ce sujet. En parallèle, nous avons transmis le signalement à la Police Municipale qui pourra effectuer des patrouilles plus fréquentes dans ce secteur de la commune.

### IV. Formation dans le cadre de la promotion des Conseils de Quartiers

**Le conseil de quartier a été informé qu'il existait des formations pour les membres des conseils de quartier organisées par le « Réseau National des Conseils de Quartiers ». Qu'en est-il ? La Mairie est-elle au courant ?**

#### Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Les formations pour les membres des Conseils de quartier organisées par le « Réseau National des Conseil de Quartiers » concernent les dispositions réglementaires des villes de plus de 80.000 qui ont l'obligation de mettre en place cet outil afin d'associer plus largement les habitants à la gestion municipale. Ainsi, Tassin le Demi-Lune n'est pas concernée par ces formations puisque que nous agissons de manière volontariste.

## V. Questions diverses

1. **Devant l'école Vincent Serre – avenue de la République, le feu piéton n'est pas toujours respecté, en venant de l'horloge, les feux sont cachés par les arbres. Serait-il possible d'élaguer les branches afin de sécuriser le passage piétons ?**

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Les services techniques vont se rapprocher de la Métropole de Lyon, en charge de l'élagage des arbres sur ce secteur, afin de connaître le planning à venir.

2. **Un membre du conseil de quartier nous fera à la prochaine réunion, un compte-rendu sur l'utilisation des composteurs de balcons proposés par la Mairie, ceci est une bonne initiative.**

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

A Tassin le Demi-Lune, nous nous engageons autour de grands projets à forte valeur ajoutée environnementale qui permettent à chacun de mieux vivre la ville. Ces actions se sont concrétisées, cette année, par le projet potagers-composteurs du Plan Nature en Ville. La Ville a souhaité déployer cette démarche en direction des espaces privés, et plus particulièrement des **88 % des ménages tassilunois qui vivent en appartement**, sans accès à un jardin privé ou collectif. Au début de l'année 2023, la commune a proposé d'installer des potagers-composteurs sur les balcons et les terrasses d'une centaine de foyers-tests vivant en appartement. **La municipalité a pour ambition d'équiper 300 foyers-tests d'ici 2025.** Ainsi, nous pourrons poursuivre le processus vertueux de la végétalisation des centres urbains. Dans ce contexte, la commune reste à l'écoute des expériences de chaque foyer-test Tassilunois dans l'intérêt de recueillir un retour d'expérience.

**PROCHAINE REUNION LE 8 JUIN 2023**